

## Nous, les femmes de l'espace rural, célébrons les 50 ans du droit de vote des femmes.



**Renate Jenni**, coordinatrice à l'Ecole technique  
de la Suisse occidentale FHNW, Centre de psychologie appliquée  
raconte une histoire de 50 ans du droit de vote des femmes.

A côté de ma profession et du ménage, je suis mère de deux enfants adultes et, depuis de nombreuses années, co-organisatrice régionale de la Journée internationale des femmes.

En 1971, le droit de vote des femmes a été reconnu sur le plan fédéral. La Suisse était à l'époque l'un des derniers pays européens à reconnaître ce droit aux femmes. Il a cependant fallu attendre 20 années supplémentaires jusqu'à ce qu'il puisse être mis en pratique dans tous les cantons.

De nombreuses sections et associations s'engagent pour nous les femmes. Une pétition de l'an 1928 ne me sort pas de la tête, et pas seulement parce qu'elle émane d'un homme qui porte le même nom de famille que moi.

Leonard Jenni a adressé une pétition au Conseil fédéral en faisant remarquer que la notion d'électeur impliquait les deux genres, hommes-femmes. La requête a été refusée au motif suivant :

*« Si l'on prétend maintenant que le terme devrait inclure les femmes suisses, on dépasse les limites de l'interprétation licite et, ce faisant, on commet un acte contraire au sens de la Constitution. (...). La limitation du droit de vote aux citoyens masculins suisses est un élément fondamental du droit public fédéral ».*

Cela s'est passé il y a presque 100 ans. Bien des choses se sont améliorées depuis, mais nous devons continuer à nous impliquer pour nos droits. Ensemble, ça va indiscutablement mieux.